



Rapport d'activité des années 2021 et 2022

Projet de mise en œuvre de la démarche zones de protection forte au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Projet financé par le FEDER ex-
Poitou Charentes et l'Appel à
projets Nature & Transitions de
la Région Nouvelle-Aquitaine



Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

I. Présentation du contexte du projet

Dans le cadre de sa contribution à la Stratégie nationale Aires protégées et aux plans d'action des documents stratégiques des façades (DSF) Sud Atlantique et Nord Atlantique Manche Ouest, le Parc s'est mis en ordre de marche pour répondre à la politique publique de protection forte.

Le deuxième cycle de la DCSMM (Directive Cadre stratégie milieu marin) prévoit, en particulier, la mise en place de zones de protection forte (ZPF) pour garantir le bon état écologique du milieu marin à échéance 2026.

La déclinaison française de cet objectif est précisée dans les documents stratégiques de façade maritime (DSF). C'est ainsi que les plans d'actions des documents stratégiques des façades Sud Atlantique et Nord Atlantique Manche Ouest prévoient la mise en place de ZPF pour les habitats marins à enjeu majeur de préservation.

Les Parcs naturels marins sont identifiés en tant qu'entités, comme « espaces de concertation privilégiés pour définir les zones de protection forte (ZPF) potentielles », en prenant en compte les enjeux listés dans les documents stratégiques de façade et la carte de vocation de leurs plans de gestion.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a donc déposé un projet pour bénéficier d'un co-financement FEDER de l'ex Région Poitou-Charentes, et un complément de projet a été déposé pour bénéficier d'un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son appel à projets Nature & Transition de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ces demandes de co-financement visant une bonne mise en œuvre du diagnostic et des différentes phases de concertation afin de garantir, à l'échelle de son périmètre, la protection forte des habitats qui le nécessitent.

Les candidatures du Parc ont été retenues par ces deux co-finaceurs.

Structuration du projet FEDER

Le projet FEDER vise à établir le diagnostic partagé des secteurs correspondant à la définition de zone de protection forte (Volet 1) et identifier, en concertation, les secteurs nécessitant la mise en place de protection forte, y compris l'identification de l'outil réglementaire *ad hoc* à déployer selon les secteurs (Volet 2).

Il permet, au préalable, d'acquérir des connaissances sur les habitats à enjeux pour lesquels certaines données sont manquantes afin d'affiner l'identification de secteurs de ZPF potentielles (Volet 3). Le pilotage du projet et la valorisation de ses résultats est assuré par le recrutement d'un agent dédié (Volet 4).

Structuration du projet Région Nouvelle-Aquitaine – Appel à projets Nature et Transition

Ce premier projet a été complété par une deuxième demande de financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, pensée pour renforcer techniquement cette démarche. Les besoins complémentaires concernent des moyens humains dédiés supplémentaires (prolongation du CDD de coordination, renfort CDD géomatique) et des prestations extérieures techniques (appui à l'ingénierie de la concertation, appui scientifique sous la forme d'atelier d'experts, appui juridique et étude socio-économique de la dépendance de la pêche à la zone de vasière circalittorale).

Le montant total du projet est de 605 850 €, dont 213 315 € du FEDER, 111 342 € de la Région NA et 281 193 € d'autofinancement OFB.

II. Bilan des actions menées et travail accompli en 2021 et 2022

Avril
2021

Prise de poste de la coordinatrice projet

Clara Haas a été recrutée pour le poste de chargée de mission de la démarche protection forte. A cette occasion, des échanges en interne équipe Parc ont permis de préciser que l'écosystème ciblé pour la prestation d'acquisition de connaissances serait les vasières subtidales. Le travail technique d'élaboration de la méthode du diagnostic des zones de protection forte existantes dans le Parc a été entamé.

Juin

Réunions des groupes de travail techniques

Le groupe de travail de coordination OFB a été réuni en visioconférence pour présenter le financement FEDER, l'organisation prévue de la concertation, et la méthodologie du diagnostic. L'identification des écosystèmes (enjeux écologiques) prioritairement concernés par la démarche a été validée par les participants.

Le groupe de travail des services de l'Etat et établissements publics associés s'est également réuni : Préfecture maritime de l'Atlantique, les DIRM Nord-Atlantique Manche-Ouest et Sud Atlantique, les DREAL Pays de Loire et Nouvelle-Aquitaine, les DDTM Vendée, Charente-Maritime et Gironde, ainsi que le Conservatoire du Littoral. La démarche a été présentée et la composition de ce groupe de travail a été amendée, notamment pour convier les agences de l'eau, l'ONF, l'EPMP et l'Ifremer en tant qu'établissements publics associés. La méthode de concertation est validée en réunion et dans un deuxième temps, les participants valident la liste des enjeux forts et majeurs ciblés.

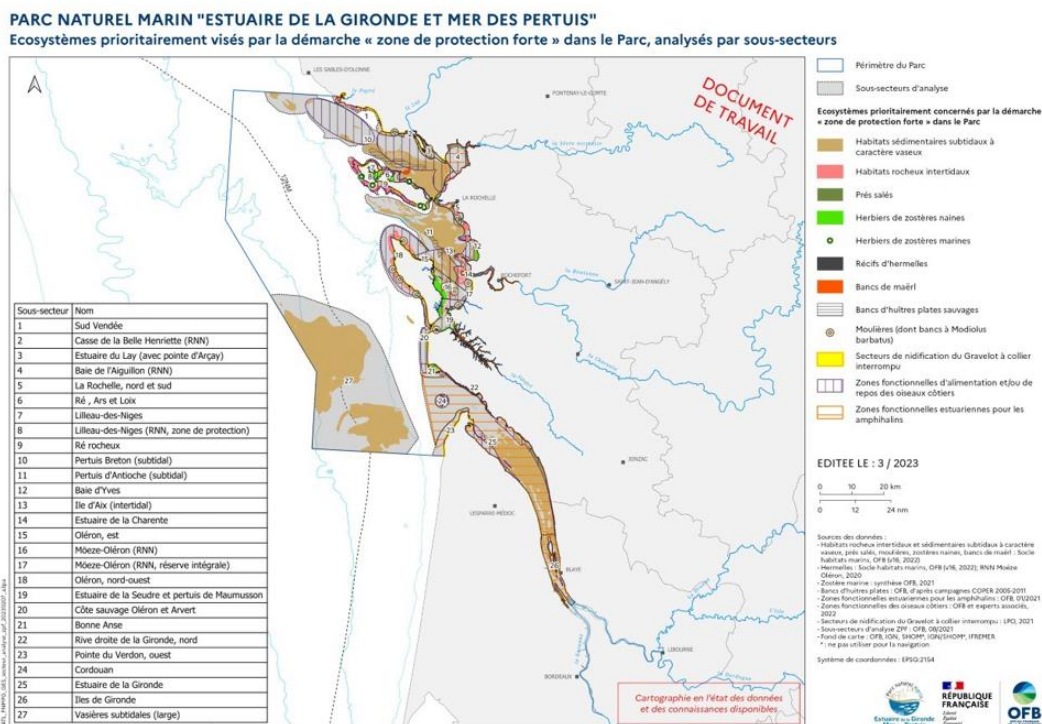
Photo 1 : Un récif d'hermelles à marée basse, un des écosystèmes prioritairement ciblé par la démarche protection forte dans le Parc



© Amandine Eynaudi/ OFB

Travail en interne équipe pour affiner le diagnostic

Suite à la finalisation de la localisation des enjeux écologiques précédemment validés, des sous-secteurs d'analyse ont pu être définis et l'inventaire de la réglementation dans le Parc a pu être complété.



Carte 1: Carte des enjeux écologiques prioritairement ciblés par la démarche et présents dans le Parc et les 27 sous-secteurs d'analyse.

Publication du marché d'acquisition de connaissances

Un marché d'acquisition de connaissances sur les vasières subtidales. Compte-tenu de données anciennes et peu précises sur les vasières subtidales, un marché d'acquisition de connaissances sur cet habitat a été lancé. Il avait pour l'objet la synthèse des données historiques dans le périmètre du Parc et une campagne en mer sur la partie sud-ouest du Parc pour la mise à jour de la cartographie et de l'évaluation de l'état écologique de cet habitat.

Le mois d'octobre 2021 a aussi été marqué par un jalon déterminant pour le projet : le renouvellement de la gouvernance avec l'installation du nouveau conseil de gestion et l'élection des membres du bureau. Cette étape permet de lancer la démarche de concertation du projet avec l'instance de gouvernance du Parc, suite à la validation de la nouvelle stratégie d'actions du Parc (2022-2024) et du programme d'action de l'année 2022.

Première réunion du groupe de travail des gestionnaires d'AMP

Au début du mois de décembre a été organisée la première réunion du groupe de travail des gestionnaires d'aires marines protégées (AMP) au sein du Parc.

Ce groupe réunit les conservateurs des cinq réserves naturelles nationales (RNN) dans le Parc et le service « espace protégés » de la LPO (étant la structure gestionnaire ou co-gestionnaire des RNN), les animateurs des sites Natura 2000, le SMIDDEST (gestionnaire du bien UNESCO de Cordouan), les deux parcs naturels régionaux (PNR), la Fédération de chasse 33 et Conseil départemental 33 (gestionnaires du domaine public fluvial des îles de Gironde), l'EPMP et le CEN NA (gestionnaire des sites du Conservatoire du littoral). Les échanges ont permis de valider la méthode d'identification des zones de protection forte dans le Parc.

Lancement de la prestation d'acquisition de connaissances sur les vasières subtidales

Une première réunion de lancement de la prestation a été organisée mi-décembre entre l'équipe du Parc et l'équipe d'Idra Bio & Littoral, le prestataire retenu.

Réunion en interne équipe pour finaliser le diagnostic

En début d'année 2022 a été organisée une réunion en interne équipe Parc pour affiner le diagnostic des zones de protection forte existantes dans le Parc.

Lancement de la prestation d'accompagnement de la concertation

La prestation d'accompagnement de la concertation a été pensée en complément au projet FEDER, pour aider à outiller l'équipe du Parc dans le processus de concertation. Cette prestation a été lancée avec le bureau d'étude AScA.

Première mission en mer pour l'acquisition vidéo

Fin janvier a eu lieu la première session de missions en mer pour la mise à jour cartographique et l'évaluation de l'état écologique des vasières subtidales au large de l'estuaire de la Gironde, dans la partie sud-ouest du périmètre du Parc. Vu la taille importante de la zone prospectée (1 299 km²), une méthode en deux temps a été retenue : une première campagne par acquisition d'images des fonds marins, pour pré-identifier les types de substrats, puis une campagne de prélèvements à la benne. La première campagne a révélé des résultats mitigés avec cette technique de vidéo sur la zone concernée (très profonde, substrats se ressemblant, turbidité).

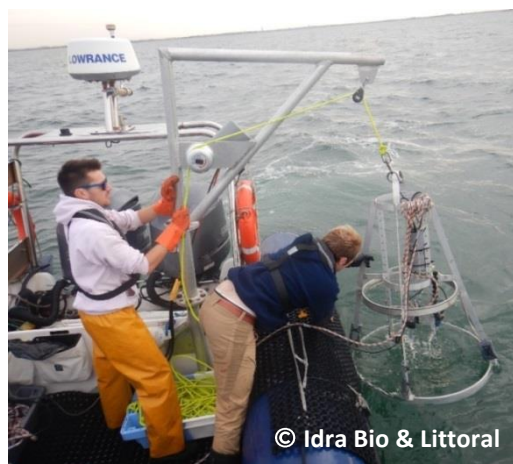


Photo 2 : Dispositif d'acquisition vidéo à bord d'un semi-rigide

Mars

Réunions des groupes de travail techniques

En mars 2022, les deux groupes de travail, de coordination OFB et avec les services de l'Etat, ont été réunis. Les participants ont validé la méthodologie complète du diagnostic, jusqu'à la structure des appréciations de la réglementation, permettant de diminuer significativement ou supprimer les principales pressions sur les enjeux concernés.

Présentation du projet en *platform meeting* MarHa

Lors du *platform meeting* du projet Life MarHa, sur la thématique de la protection forte des habitats marins, une intervention sur la protection forte dans les parcs naturels marins a permis de présenter le projet FEDER mené par le Parc.

Avril

Réunion du GT technique gestionnaires d'AMP

Suite aux réunions des précédents groupes de travail, celui des gestionnaires d'aires marines protégées a été réuni, validant la méthodologie du diagnostic.



Le mois d'avril a aussi été marqué par la publication du décret n°2022-527 du 12 avril 2022, pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte. La méthodologie développée par le Parc est cohérente avec la définition et le processus proposés au niveau national.

Mai

Premier point d'information sur la démarche ZPF en bureau

La première réunion du bureau a été l'occasion pour les membres de cette instance de gouvernance resserrée de commencer à travailler sur une thématique transversale : la protection forte. Préparé avec ASCA dans le cadre de la prestation d'accompagnement, le cadre de référence et la définition ont été présentés, et il a été rappelé que cette thématique s'intègre dans la stratégie pluri annuelle du Parc comme un levier d'action parmi d'autres. Une proposition de méthode de travail auprès des instances de gouvernance (travail resserré avec le bureau et information et validation en conseil de gestion) a été validée.

Juin

Livraison de la synthèse sur les vasières subtidales

La version finale de la synthèse des données historiques sur les vasières subtidales a été livrée ainsi que les rapports de mission des deux campagnes en mer réalisées au printemps.

La synthèse permet de montrer que les données sur les vasières subtidales au large de l'estuaire de la Gironde sont peu fiables et anciennes. Les plans d'échantillonnages des missions en mer ont été construits sur ces constats.



Photo 3 : Image issue de la mission de vidéo tractée (B64), ophiures et comatules communes sur fond vaso-sableux

Point d'information en bureau

Un deuxième point d'information sur la démarche a eu lieu en juin, permettant de présenter la carte des écosystèmes prioritairement concernés par la démarche zones de protection forte et de rappeler les éléments présentés précédemment.

Septembre

Présentation en Table ronde des gestionnaires des AMP

Un premier retour d'expérience de la méthode d'analyse et de concertation de la démarche ZPF du Parc a été présenté lors de la rencontre annuelle de la Table ronde des gestionnaires des aires marines protégées de l'Atlantique et de la Manche à Granville. Cette intervention a suscité de nombreuses questions d'autres gestionnaires sur la méthodologie et sur les freins et leviers dans la concertation, et fait partie des axes de valorisation du Volet 4 du projet FEDER.

Point d'information en conseil de gestion

Une présentation détaillée du sujet ZPF a été faite en conseil de gestion du 19 septembre. Julie Bertrand, directrice déléguée du Parc, a présenté le cadre de référence, la définition issue du décret du 12 avril 2022 et le processus de reconnaissance. Une méthode de travail avec la gouvernance a été proposée ainsi que les deux grandes phases et questions de travail : 1) Y a-t-il des zones de protection forte existantes dans le Parc ? et 2) Souhaite-t-on créer des zones de protection forte supplémentaires dans le Parc ?

Photo 4 : Séance du conseil de gestion du 19 septembre



© OFB/Cécile Barreaud

Octobre

Formation aux modèles de concertation par AScA

Une formation aux modèles de concertation à destination de l'équipe du Parc a été réalisée en octobre. Cette formation sur mesure a permis de faire monter en compétence l'équipe et d'élaborer une méthode de travail avec les différentes instances de gouvernance du Parc.

Réunions des groupes de travail techniques

Les trois groupes de travail techniques (coordination OFB, gestionnaires d'AMP, services de l'Etat et établissements publics associés) ont été réunis en octobre pour présenter les résultats du diagnostic de l'existant. Les quatre secteurs respectant en l'état les critères de protection forte du décret n°2022-527 du 12 avril 2022 ont été présentés ainsi que le détail de l'analyse au cas par cas. Ils couvrent 8,99 km², c'est-à-dire 0,14 % de la surface totale du Parc. Les membres du GT des services de l'Etat a validé le processus de consultation des instances de gouvernance des aires marines protégées concernées et la centralisation par le Parc des avis de celles-ci.

Novembre

Présentation du résultat du diagnostic en réunion du bureau

Fin novembre, les 4 secteurs respectant en l'état les critères de protection forte ont été présentés en bureau et leur présentation en conseil de gestion a été validée.

Décembre

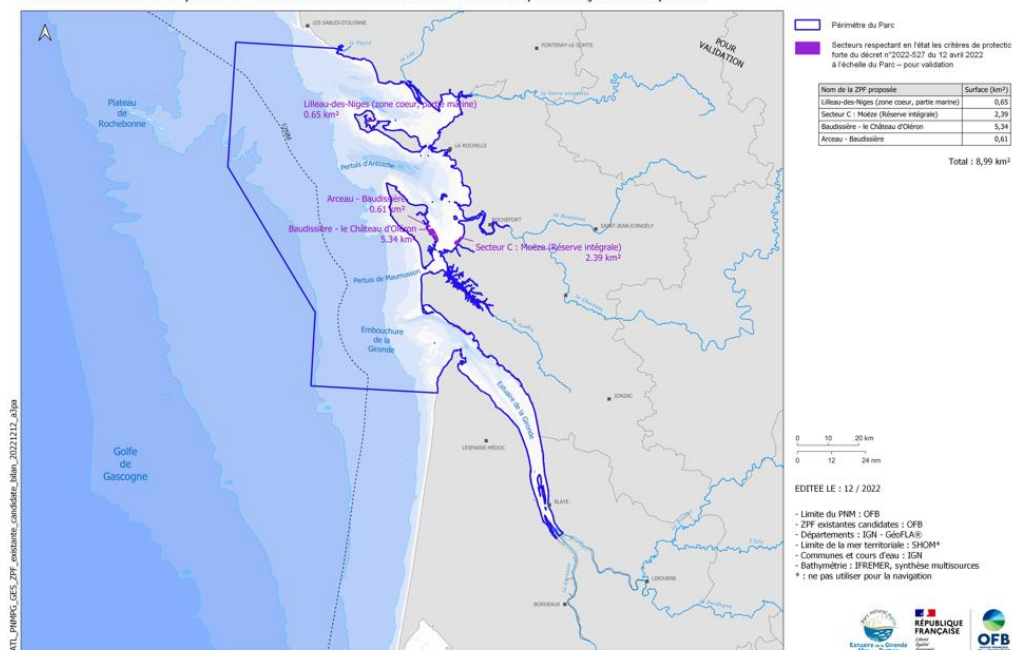
Arrivée de la chargée de mission géomatique

Le financement Région Nouvelle-Aquitaine, dont la convention a été signée en novembre 2022, a permis l'embauche en fin d'année de Zélie Mac Ewen pour travailler sur les productions cartographiques qui seront particulièrement nécessaires en 2023.

Présentation dans les instances de gouvernance des AMP concernées

Trois instances de gouvernance d'aires marines protégées sont concernées par les secteurs proposés pour reconnaissance. Le comité de pilotage (COFIL) des sites Natura 2000 « Marais de Brouage Oléron » (ZPS) et « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) » (ZSC) a émis un avis favorable lors du COFIL du 5 décembre. Le comité consultatif de la Réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges a été consulté lors de la séance du 8 décembre et a également émis un avis favorable. Le comité consultatif de la Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron s'est réuni le 13 décembre mais son avis a été reporté pour permettre des consultations supplémentaires.

PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS"
Périmètres des zones de protection forte existantes candidates identifiées après analyse au cas par cas



Carte 2: Carte des 4 secteurs dans le périmètre du Parc respectant en l'état les critères de protection forte du décret n°2022-527

Validation en séance du conseil de gestion de la proposition d'un secteur du Parc pour être reconnu en l'état comme zone de protection forte

Lors de la séance du 16 décembre, le conseil de gestion a rendu un avis favorable à ce que soit proposé à la reconnaissance en zone de protection forte la partie marine de la Réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges (65 hectares), secteur du Parc naturel marin respectant en l'état les critères du décret n°2022-527 du 12 avril 2022.

III. Prévisions pour 2023

Le premier volet du projet (dans sa dimension technique), le diagnostic et la concertation des zones de protection forte existantes dans le Parc, est terminé.

A l'occasion d'un prochain conseil de gestion les membres se prononceront sur la proposition de transmettre au Préfet maritime les trois sites localisés dans le périmètre de la Réserve naturelle de Mœze-Oléron correspondant e l'état aux critères de protection forte du décret pour reconnaissance en « zone de protection forte ».

Le deuxième volet du projet sur l'identification de nouveaux secteurs pouvant bénéficier d'évolution réglementaire pour être reconnu en zone de protection forte va être entamé, notamment auprès du bureau début 2023. Les recommandations de l'atelier scientifique dédié et le diagnostic serviront de base pour la pré-identification des secteurs qui seront présentés et discutés dans les différents groupes de travail (groupes de travail techniques et avec les instances de gouvernance du Parc).

Les appuis techniques permis par le financement Région Nouvelle-Aquitaine seront pour beaucoup enclenchés en 2023 : l'appui scientifique, l'appui juridique et l'étude de la dépendance socio-économique de la zone de vasières subtidales pour la pêche professionnelle.